

IFACOM FORMATION

60-70 Centre Saint-John Perse
97110 POINTE-A-PITRE

☎ 0590.93.06.30

☎ 0590.89.09.93

www.ifacom.com



ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

PRESENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION EN ALTERNANCE

SESSION 2016-2018

Titre Professionnel du Ministère Chargé de l'Emploi - niveau V
(Enregistré au RNCP - JO du 04/07/2006 renouvelé JO du 20/04/2011 - code NSF 330 t).

525 Heures

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de € 7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 - APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr

Bureau : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 20 19 37 - Fax : 05 90 89 09 93

ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites « fragilisées » comme les personnes âgées, malades ou handicapées, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite. Cela se traduit par des services tels que l'assistance pour l'hygiène corporelle, l'alimentation, les déplacements, le bien-vivre dans la société, la prise en charge de leurs jeunes enfants, l'entretien de leur cadre de vie.

L'ADVF assure ses fonctions de façon autonome et s'adapte à des contextes familiaux différents. Il (elle) veille à prendre en compte la personne dans sa globalité, à établir des relations interpersonnelles tout en maintenant la distance professionnelle nécessaire et à respecter la vie privée des personnes aidées. Il (elle) favorise l'autonomie des personnes aidées. Il (elle) intervient dans le respect des règles de sécurité en prévenant les différents risques. Selon la situation de la personne, il (elle) peut intervenir en complémentarité avec des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres aides à domicile.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables de réaliser des activités opérationnelles relatives à la vie quotidienne, dans une relation d'aide aux personnes, en privilégiant le respect d'autrui, le cadre et l'intimité de la personne assistée, de gérer des situations d'urgence, d'apporter un plus en matière d'hygiène, de sécurité et de confort, de maintenir les limites de leurs missions et de leur intervention, en situant leur rôle dans une chaîne d'intervenants, d'exercer leur métier de façon autonome, de gérer et développer leurs activités.

Compétences visées :

- ✓ Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- ✓ Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à domicile
- ✓ Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas

DEBOUCHES

Employeurs :	<ul style="list-style-type: none">- Particuliers- Associations- Entreprises d'aide à domicile- Institutions spécialisées
---------------------	---

Emplois accessibles :	<ul style="list-style-type: none">- Aide à domicile- Auxiliaire de vie- Dame de compagnie- Garde à domicile- Garde d'enfants
------------------------------	--

VALIDATION

Cette formation est validée par le Titre Professionnel d'« Assistant(e) de vie aux familles » de niveau V enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Arrêté du 06/06/2006 paru au JO du 04/07/2006 et renouvelé au JO du 20/04/2011).

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

PUBLIC :

- ✓ Salariés
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Particuliers
- ✓ Contrat d'accès à l'emploi

PRE-REQUIS :

- ✓ Etre âgé de 18 ans au minimum
- ✓ Avoir un niveau V
- ✓ Aucune expérience professionnelle dans le secteur n'est requise mais il faut avoir validé son projet professionnel (par exemple via des stages, une formation découverte métier, sécurisation de son parcours auprès d'un centre de validation des compétences, ...)

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

ORGANISATION ET DUREE

SESSION : Début : le **14 octobre 2016**

Fin : le **26 janvier 2018**

DUREE : **525 Heures** de formation en centre sur 15 mois environ à raison de 7 heures hebdomadaires le vendredi + des périodes de regroupement de 4 journées consécutives tous les deux mois.

HORAIRES : de 08H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Faire parvenir à Mme GAMBY :

- ✓ Curriculum vitae
- ✓ 2 Photos d'identité
- ✓ 75 euros de frais d'inscription – *non remboursables*

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Copie du dernier diplôme

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le dispositif à mettre en œuvre et son financement dépend de votre statut : salarié CDI, CDD, demandeur d'emploi, particuliers, ... Il s'agit principalement du **Contrat de Professionnalisation**, de la **Période de Professionnalisation**, du **Congé Individuel de Formation** ou du **Contrat d'Accès à l'Emploi**.

<i>Dispositif</i>	<i>Coût</i>
Contrat de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Période de Professionnalisation	Prise en charge par l'OPCA de l'employeur
Financement individuel	Conditions de paiement possibles – Aide Régionale possible

DISPOSITIF POUR LES SALARIES : Plan, Période de professionnalisation, Congé individuel de formation

La formation des salariés peut être financée par le budget de la formation professionnelle au titre du **Plan de Formation** ou de la **Période de Professionnalisation**. Il suffit de faire une demande de prise en charge à votre OPCA. La prise en charge peut être de 100% dans le cadre de la période de professionnalisation. Le pourcentage et le plafond de prise en charge dans le cadre du plan de formation dépendent de la taille de l'entreprise et de votre OPCA.

Dans le cadre du **Congé Individuel de Formation (CIF)**, une demande doit être adressée 3 mois avant le début de l'action par le salarié auprès du FONGECIF. Celui-ci prend en charge la formation et rembourse les salaires.

IFACOM mettra en œuvre son savoir-faire pour vous assister dans ces démarches.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Ce contrat ouvre droit :

- Pour les personnes embauchées** : à une rémunération en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation :

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Rémunération minimale en % du SMIC</i>	<i>Titulaire du Bac ou plus</i>
Moins de 21 ans	55%	65%
De 21 à moins de 26 ans	70%	80%
26 ans et plus	85% du minimum conventionnel mais au minimum 100% du SMIC – <i>Possibilité dans certains cas du versement par Pôle Emploi d'un complément de rémunération pour l'ancien demandeur d'emploi bénéficiaire de l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi)</i>	

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

DRAC SARL au Capital de € 7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 62 - APE : 8559A – courriel : ifacom@orange.fr

Bureau : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 60-70 Centre Saint John Perse - 97110 POINTE A PITRE - Tél. : 05 90 20 19 37 - Fax : 05 90 89 09 93

Pour les employeurs :

→ **A une exonération des cotisations patronales :**

- ✓ Exonération dégressive des cotisations patronales de Sécurité Sociale dite « Loi Fillon » accordée pour l'embauche d'une personne âgée de 16 à 44 ans – *simulation par le comptable*
- ✓ Exonération totale des cotisations de Sécurité Sociale et des allocations familiales pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus

→ **Quels autres avantages pour l'employeur ?**

Interlocuteurs	Avantages
OPCA	Prise en charge par votre OPCA de frais de formations et d'une prime tutorale plafonnée à 1 380,00 € (230,00 € par mois sur max 6 mois) après avoir suivi la formation de tuteur (majoration possible de 50% dans certains cas).
Conseil Régional	Sous certaines conditions, il existe un soutien du Conseil Régional au bénéfice de tout employeur ayant conclu un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou indéterminée (2 000,00 € à 2 500,00 € par contrat).
Pôle Emploi	Pôle emploi verse une aide incitative plafonnée à 2 000,00 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans .
AGEFIPH	L'AGEFIPH verse des aides à la signature du contrat de professionnalisation dont le montant dépend de la durée du contrat : soit 6 000,00 € pour l'employeur et 3 000,00 € (6 000,00 € si 45 ans et +) pour la personne handicapée pour un contrat d'une durée de 18 à 24 mois.

Les services IFACOM Formation :

Nous assurons le pré recrutement de vos futur(e)s collaborateurs(trices). Vous n'avez pas d'annonces à passer ni de recherches à effectuer, ni de multiples candidatures à recevoir. Nous vous adresserons une sélection de candidats sur base des critères que vous nous aurez spécifiés.

Pour toutes les formalités administratives liées à l'embauche, les Conseillers d'IFACOM resteront à votre disposition pour remplir avec vous tous les formulaires nécessaires.

Votre salarié(e) sera en formation deux journées par semaine et restera à votre disposition les autres jours de la semaine.

Au terme de la formation, vous aurez la possibilité d'embaucher votre salarié(e), parfaitement opérationnel(le). S'il s'agit de votre première et seule embauche, vous bénéficierez d'une exonération de charges patronales de Sécurité Sociale pendant deux ans.

CONTRAT D'ACCES A L'EMPLOI (CAE-DOM)

Si vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi et sous certaines conditions et situations bien précises, vous pouvez être embauché en Contrat d'accès à l'emploi (convention avec l'employeur et Pôle emploi). Vous aurez le statut de salariés CDI ou CDD à temps plein ou à temps partiel et serez rémunéré au moins à hauteur du SMIC ou du minimum conventionnel, s'il est plus favorable.

→ **Des avantages pour vous :** Prestations d'accompagnement dans l'emploi et formation possible, si celle-ci est prévue dans la convention conclue entre vous-même, l'employeur et Pôle emploi.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com

→ **Des avantages pour votre employeur (pendant la durée du contrat et dans la limite de 24 mois):**

- Exonération de charges patronales de sécurité sociale ;
- Aide forfaitaire mensuelle de l'État ;
- Aide à la formation, lorsque celle-ci est prévue dans la convention signée avec Pôle emploi ;
- Aides possibles de l'AGEFIPH, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés.

PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et découverte de la formation

CCP1 : Participer à des réseaux professionnels et contribuer à une veille sociale territoriale

- Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activité et identifier les acteurs en lien avec son activité
- S'inscrire dans des réseaux existants, les entretenir et les développer
- Contribuer à une veille sociale permanente sur son territoire d'activité

CCP2 : Assurer un service de médiation

- Instaurer et maintenir une relation de confiance
- Faire émerger et expliciter les différentes composantes d'une situation
- Informer le public et faciliter l'accès aux droits
- Etablir ou rétablir, par un processus de médiation, la relation entre une personne et une structure
- Contribuer, par un processus de médiation, à la résolution de situations conflictuelles
- Accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses réponses
- Rendre compte de son activité
- Analyser sa pratique de TMS

CCP3 : Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale

- Définir un projet d'activité support à la médiation sociale, correspondant à son niveau de responsabilité
- Construire une activité support à la médiation sociale, correspondant à son niveau de responsabilité
- Mettre en œuvre une activité support à la médiation sociale, correspondant à son niveau de responsabilité
- Evaluer les actions menées

Evaluation et Validation

- Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP)
- Evaluations continues, évaluations en fin de CCP comptant pour l'obtention du titre
- Préparation épreuve orale
- Epreuves de validation du titre

METHODES PEDAGOGIQUES

Les consultant-formateurs qui animent les projets de formation sont particulièrement efficaces et pédagogues. Ils disposent d'une longue expérience de la formation professionnelle et sont, pour l'essentiel, des praticiens experts dans leur domaine et choisis pour leur expérience concrète, vécue et enrichie au contact des réalités quotidiennes du milieu professionnel.

Leur pédagogie est axée sur :

- La transmission d'une culture professionnelle (culture/métier).
- La pratique de méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement du professionnalisme et de l'autonomie.
- L'individualisation du déroulement pédagogique pour répondre aux demandes spécifiques (perfectionnement, réentraînement, ...) et prendre en compte la pratique de chacun.
- La production d'outils documentaires utilisables par chacun.

Retrouvez toute notre information sur www.ifacom.com